

## Grande Braderie des commerçants : sous le soleil et la pluie

La Grande braderie des commerçants qui s'est déroulée le week-end des 23 et 24 juin a remporté un vif succès le samedi. Elle a eu lieu en avant-première des soldes attirant de nombreux acheteurs à l'affût d'aubaines et de prix gagnants. L'événement a été festif avec des animations musicales et un stand maquillage animé par le Crédit du Nord pour le plus grand plaisir des piétons. Beau temps, sourires et forte affluence étaient au rendez-vous samedi après-midi mais la météo peu clémente du dimanche nous a contraints à terminer la braderie plus tôt que prévu.

« La Grande Braderie et les nombreuses animations organisées tout au long de l'année par l'UCN, sont destinées à dynamiser le commerce et l'artisanat de proximité qui donne vie à nos quartiers. Je tiens à remercier tous les participants qui se sont mobilisés pour la réussite de la Grande Braderie 2012, les services de la ville de Nogent pour leur aide à l'organisation avec l'UCN, et Le Parisien94 ainsi que le Club de la Presse94 qui ont communiqué sur cet évènement » : Claude Slobodansky.



## Extinction des enseignes lumineuses des commerces

© fotolia.com



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les commerçants doivent éteindre leurs publicités et enseignes lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin, si leur commerce est fermé.

Par dérogation, les commerces en activité entre minuit et 7 heures du matin peuvent allumer leur enseigne une heure avant l'ouverture et la laisser allumée jusqu'à une heure après la fermeture (art. R581-59 du code de l'environnement).

Concernant les publicités lumineuses, sont exclus de l'obligation d'extinction nocturne les aéroports et les villes de plus de

800 000 habitants, pour lesquelles les municipalités doivent statuer par un règlement local de publicité.

De même, les publicités numériques et les affiches éclairées par projection ou par transparence, placées sur du mobilier urbain, à condition que leurs images soient fixes, ne sont pas concernées.

Par ailleurs, toute publicité lumineuse est interdite :

- sur les véhicules terrestres,
- dans les villes de moins de 10 000 habitants, sauf si elles appartiennent à une unité urbaine de plus de 100 000 habitants,
- sur une clôture ou un garde-corps de balcon.

Les enseignes clignotantes sont interdites, sauf pour les pharmacies ou tout autre service d'urgence.

## Difficultés de trésorerie des chefs d'entreprise

Connaissez-vous l'action du juge de la prévention des difficultés au Tribunal de Commerce de Créteil ?



Le juge chargé de la prévention des difficultés reçoit dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne tout chef d'entreprise inscrit dans le départe-

ment qui a des difficultés de trésorerie comme un retard pour régler ses fournisseurs, l'Urssaf, les caisses sociales, le Trésor Public. Ce juge, hors de toute procédure judiciaire puisqu'il s'agit d'une démarche de prévention des difficultés, discute avec le chef d'entreprise, étudie la situation puis oriente les chefs d'entreprise vers les interlocuteurs compétents, car il n'a pas le droit de conseiller. Ce rendez-vous est gratuit, confidentiel et vous pouvez être reçu plusieurs fois si un suivi s'avère nécessaire. Mais il faut venir rapidement et ne pas attendre qu'il soit trop tard. Le cas échéant, le juge pourra vous orienter vers la conciliation, le mandat ad hoc, voire le redressement judiciaire.

Le Juge chargé de la prévention des difficultés reçoit : Le mardi matin dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, sur rendez-vous au 01 46 76 50 40 Ou le mardi après-midi dans les locaux du Tribunal de Commerce de Créteil, sur rendez-vous au 01 43 99 05 75

Le Juge chargé de la prévention des difficultés reçoit : Le mardi matin dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, sur rendez-vous au 01 46 76 50 40 Ou le mardi après-midi dans les locaux du Tribunal de Commerce de Créteil, sur rendez-vous au 01 43 99 05 75

## Les petits déjeuners de l'UCN

L'UCN a organisé deux petits déjeuners d'information début mars :



Le mardi 6 mars  
au bar-brasserie Le Watteau  
pour les adhérents  
à proximité de la place Leclerc



Le jeudi 8 mars  
au restaurant Le Nogentais  
pour les adhérents  
à proximité du centre-ville



L'objectif de ces petits déjeuners était de rencontrer les adhérents, de leur présenter de manière plus approfondie la carte privilège de l'UCN et d'échanger sur leurs préoccupations notamment sur les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des commerces.

Les femmes étant à l'honneur en mars, des roses ont été distribuées lors de ces petits déjeuners avec la participation de **Monceau Fleurs** et **Au Lilium**.

Fête des mères :

Nous remercions également **Monceau Fleurs** pour sa contribution à l'opération Fête des Mères organisée par l'UCN le week-end du 2 et 3 juin.



**Vous allez aimer faire vos courses à Nogent avec la Carte Privilège**

La carte privilège de l'UCN a été largement diffusée auprès des entreprises et associations nogentaises. Commerçants et artisans de l'UCN, pensez à nous communiquer vos offres qui seront publiées et visibles dans la rubrique privilège du site Internet [www.commerces-nogentsurmarne.fr](http://www.commerces-nogentsurmarne.fr)

## Soirée bowling de l'UCN : tous motivés dans une ambiance Striky

A **lain Jacot**, Directeur du Bowling de Nogent nous a accueillis le jeudi 3 mai pour une soirée de l'UCN. Au programme : boissons, pizzas - tournoi de bowling. Nos adhérents regroupés par équipes ont joué sportivement dans la joie et la bonne humeur afin de remporter les cadeaux surprises.



© UCN

Bravo à tous et aux gagnants du tournoi : M. et Mme **Simonnet** (*Geneviève Lethu*) qui ont remporté le premier prix, une soirée parisienne pour deux, et M. **Le Mée** (*De Neuville*) qui a gagné un repas pour deux dans un restaurant nogentais.

## UN PEU D'HUMOUR

Quelle est la différence entre une consommatrice et une internaute ? **AUCUNE**, je vous explique.



© fotolia.com

Cet après-midi, c'est shopping avec les copines. Je me promène dans la rue commerçante de mon quartier. En passant devant une boutique de fringues, je vois un joli ensemble dans la vitrine. J'entre. Bonjour et sourire de la part de la vendeuse. Sympa l'accueil, je trouve ma taille, j'essaye. Super, je suis magnifique. Je prends l'ensemble. Direction la caisse. Je paye.

La semaine suivante, je suis débordée. Pas le temps de sortir pour acheter un cadeau à ma copine dont c'est l'anniversaire mardi soir. Allez, Internet, viens à mon secours. Tiens, comme elle aime bien les fringues hop, connexion sur le site, recherche de l'article, mise au panier. Dring ! C'est Alex au téléphone qui a un scoop à me raconter. Ah bon ! J' te rappelle. Vite, avant que ma page ne se déconnecte, ne pas oublier l'adresse de livraison, paiement et hop, valider.

Finalement, je suis une consommatrice et une internaute. J'aime l'accueil des commerçants de mon quartier (bonjour, comment ça va, je peux vous aider : les relations humaines ça fait du bien) et j'apprécie le côté pratique d'Internet. C'est juste complémentaire.

## L'UCN, une association qui vous soutient

L'UCN (Union des Commerçants de Nogent-sur-Marne) regroupe depuis plus de vingt ans un grand nombre de commerçants et d'artisans. Elle est un relais associatif qui promeut le commerce de proximité et favorise les relations avec les acteurs politiques et économiques de la ville. L'UCN contribue fortement à animer et à faire rayonner le commerce Nogentais en mutualisant les forces et les atouts de ses adhérents lors de nombreuses manifestations.

### VENEZ NOUS REJOINDRE, CONTACTS UCN :

Claude Slobodansky, Président

Nadia Lescure, Communication et contact adhérents

Tél. : 06 14 27 60 93 - Mail : [claudeslobodansky@orange.fr](mailto:claudeslobodansky@orange.fr)

Tél. : 09 75 79 94 60 - Mail : [nlescure.conseil@orange.fr](mailto:nlescure.conseil@orange.fr)



# Le Trait d'union

Octobre 2012

## édito



Chers commerçants,  
chers artisans,

Après les vacances, c'est le retour à la dure réalité. Climat peu propice, frais de rentrée à payer.

La consommation est en berne hormis les priorités du moment.

Pas facile pour les commerçants qui doivent conserver leur sérénité face aux charges et composer avec un chiffre d'affaires fluctuant. Les inquiétudes que vous pouvez avoir sont légitimes et nous faisons notre possible pour dynamiser le commerce nogentais, la braderie de juin étant une illustration du soutien que nous pouvons apporter à votre activité. D'autres solutions existent pour faire le point et vous aider à passer un cap difficile : votre expert-comptable, votre banquier, le juge de la prévention des difficultés... Nous allons organiser une braderie d'hiver en novembre qui sera réservée aux commerçants et artisans nogentais. Nous vous invitons à y participer massivement. Nous vous remercions également de prêter attention au questionnaire sur les commerces et marché du centre-ville à Nogent et d'être nombreux à vous exprimer et donner votre avis.

Enfin, nous vous informons qu'en cohérence avec son objectif de dynamisation de l'économie locale, notre association s'ouvre de manière plus élargie aux PME, TPE et professions libérales nogentaises.

L'équipe de l'UCN reste à votre service et à l'écoute de vos suggestions et vous souhaite une activité fructueuse d'ici la fin de l'année.

Bien à vous

Claude Slobodansky  
Président de l'UCN

## Animations du dernier trimestre 2012

### > La braderie d'hiver :

le week-end du **24 et 25 novembre** (sous réserve)

### > Animations de Noël en décembre

### AGENDA

Réunion organisée par la mairie de Nogent et la CCI94 : mardi 30 octobre à 19h30 dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville sur les thèmes « les valeurs locatives commerciales » et « les motifs de déplafonnement des loyers ». Venez nombreux !

Retrouvez les informations de l'UCN sur le site Internet [www.commerces-nogentsurmarne.fr](http://www.commerces-nogentsurmarne.fr)

## Commerces et marché du centre-ville à Nogent : votre avis nous intéresse !



Afin de mieux répondre aux attentes des Nogentais en matière d'offre et de développement commercial, la Ville de Nogent-sur-Marne et la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne ont missionné le Conseil de Quartier « Nogent Village » et l'UCN pour faire une étude détaillant les habitudes commerciales des

Nogentais et des visiteurs, identifier les éventuels manques dans l'offre commerciale du centre-ville (commerces et marché), recueillir les attentes de la population nogentaise dans la perspective d'une évolution de l'offre commerciale en centre-ville.

Commerçants et artisans de l'UCN, merci pour les quelques instants que vous consacrez à ce questionnaire qui est disponible en ligne sur le site de l'UCN : [www.commerces-nogentsurmarne.fr](http://www.commerces-nogentsurmarne.fr)

### Renseignements complémentaires :

Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Tél. : 01 48 71 59 00

mail : [communaute.agglomeration@agglomeration-valleedelamarne.fr](mailto:communaute.agglomeration@agglomeration-valleedelamarne.fr)

## MOVING partenaire de l'UCN vous informe



Le Club Moving s'est refait une beauté avec un espace complètement rénové et du nouveau matériel cardio avec écrans télé wifi. Pour une année 100% forme, le Club vous propose une grande variété d'activités encadrées par des moniteurs diplômés :

- **Fitness et remise en forme** : Abdos fessiers- Body Sculpt- Zumba
- **Musculation et Cardio Training** avec du matériel haut de gamme Wellness
- **Studio Pilates unique à Nogent** : séances en coaching
- **Détente relaxation** : cours de relaxation et d'assouplissement - piscine - sauna

Cours Non Stop 7J/7, consulter les horaires d'ouverture sur le site de l'UCN.

Offre découverte : votre Pass 3 jours gratuits pour tester et être convaincu – voir conditions avec le Club Moving Nogent-sur-Marne 17 bis, Boulevard Gallieni - Tél. : 01 48 73 15 22



**Bricorama renouvelle son partenariat avec LUCN**

Bienvenue aux commerçants qui se sont installés à La Petite Italie : Yves Rocher • Orange • Caffé Italia